

Image not found or type unknown



Consultation dossier suite à citation trib correctionnel

Par **nougat14**, le **14/08/2008 à 18:50**

Bonjour,
Une personne ayant reçu une citation à comparaître en tant que mis en cause peut-elle se rendre au tribunal correctionnel afin de consulter le dossier ?
Merci pour vos réponses

Par **JamesEraser**, le **17/08/2008 à 18:54**

Seul un avocat désigné pourra avoir accès au dossier en s'adressant au Greffe.
Experatoo ment